



En hausse LVMH

Le leader mondial du luxe, LVMH, a annoncé, lundi 18 avril, un bond de ses ventes de 17 % au premier trimestre, à 5,247 milliards d'euros, très au-dessus des attentes des analystes.



En baisse Citigroup

Au premier trimestre, le bénéfice net de la banque américaine a atteint 3 milliards de dollars, mieux qu'attendu. Il est cependant en recul de 32 %, en raison d'une baisse du chiffre d'affaires de 22 %.

Les cours du jour (19/04/11, 09h46)

Euro 1 euro : 1,4275 dollar (achat)
Or Once d'or : 1493,00 dollars
Pétrole Light sweet crude : 107,33 dollars
Taux d'intérêt France : 3,527 (à dix ans)
Taux d'intérêt Etats-Unis : 3,255 (à dix ans)

La crise des finances publiques

Les Etats-Unis rattrapés par l'ampleur de leur dette

Standard & Poor's menace de retirer sa note AAA au pays. M. Obama doit trouver un accord avec les républicains

►►► Suite de la première page

Le premier argument suit celui récemment émis par le Fonds monétaire international (FMI) : avec un déficit budgétaire approchant 11 % du produit intérieur brut (PIB), les Etats-Unis ont tardé à engager l'assainissement de leur dette, handicapant leur capacité à y parvenir « avant plusieurs années ».

Le second est que la probabilité de désaccord persistant entre la Maison Blanche et son opposition, majoritaire à la Chambre des représentants, risque d'obérer la mise en œuvre de solutions de long terme avant 2013, renforçant dès lors la menace de dégradation de la note de la dette américaine.

Standard & Poor's (S & P) souligne cependant que Washington dispose d'une « liquidité financière externe sans équivalent » – comprendre : le dollar se maintenant comme devise de référence, l'Amérique est la seule à pouvoir faire tourner sa planche à billets pour rembourser ses dettes.

L'affaire a instantanément fait l'objet de débats enflammés dans les milieux financiers et politiques, les experts divergeant quant à la portée de l'événement. Dean Baker, président du Centre de recherches en économie politique de Washington, s'insurgeait que les marchés puissent encore accorder le moindre crédit à des agences qui « présentent un bilan horrible, ayant accordé jusqu'au dernier moment la note

maximale aux titres de dette subprime ou à des sociétés comme Enron, Lehman Brothers et Bear Stearns jusqu'à leur faillite ». « No big deal » (« pas de quoi fouetter un chat »), a asséné le Prix Nobel d'économie Paul Krugman.

Wall Street a cependant terminé en baisse de 1,14 %, cette annonce ayant surgi de façon « inattendue » pour nombre d'analystes oubliant que S & P et l'agence Moody's avaient déjà tiré le signal d'alarme à la mi-janvier. L'annonce consti-

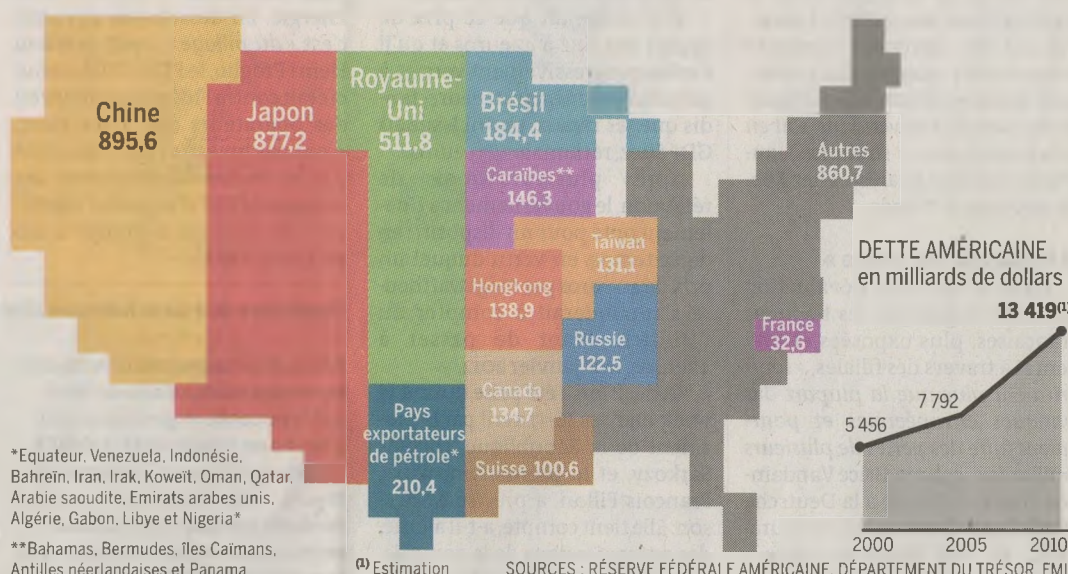
Les agences Moody's et S & P avaient déjà tiré le signal d'alarme à la mi-janvier

tue un « gigantesque coup de semonce », a par exemple estimé Peter Boockvar, stratège de la société d'investissements Miller Tabak. A contrario, pour le conseil en investissements Capital Economics, « personne ne peut être surpris d'apprendre que les finances publiques américaines suivent une trajectoire insoutenable ».

Sous-secrétaire au Trésor, Mary Miller a reproché à S & P de « sous-estimer la capacité des dirigeants américains à s'entendre pour surmonter des défis financiers difficiles ». La Maison Blanche se dit en effet convaincue qu'un compromis interviendra avec son opposition républicaine sur un plan de

Les détenteurs de la dette américaine

BONS DU TRÉSOR, en milliards de dollars



long terme pour ramener le déficit sous les 2 % du PIB, les divergences ne portant pas tant sur le montant des économies à dégager (entre 4 000 et 4 400 milliards de dollars en dix à douze ans) que sur la méthode devant y présider.

La Maison Blanche demande aussi à l'opposition républicaine de découpler des enjeux globaux le relèvement du plafond de la dette (actuellement de 14 300 milliards de dollars), qui doit intervenir avant la mi-mai, pour éviter de mettre en péril la capacité de l'Etat américain à s'autofinancer, une éven-

tualité que les démocrates présentent comme « catastrophique ».

Sur ces deux questions, les républicains opposent une fin de non-recevoir, qu'ils ont présentée comme renforcée après l'annonce de S & P. Leur leader à la Chambre, Eric Cantor, a appelé le Congrès à « cesser d'augmenter aveuglément la limite de la dette ». Pour voter le relèvement du plafond de celle-ci, les républicains continuent d'exiger des coupes claires massives dans les budgets sociaux. Et les élus du parti à la Chambre ont voté un projet qui taillerait 5 800 milliards de

dollars dans le train de vie de l'Etat sur une décennie (4 400 milliards de diminution des dépenses et 1 400 milliards de réduction des recettes fiscales). Ce projet n'a aucune chance d'être adopté, les démocrates dominant le Sénat, mais il indique bien l'état d'esprit qui domine le parti républicain.

Celui-ci commence cependant à se diviser : sénateur de l'Oklahoma, Tom Coburn a appelé les deux camps à s'entendre « tant que nous contrôlons encore notre destin ». C'est-à-dire tant que la note de la dette souveraine américaine n'est

pas dégradée. Pour Edouard Tétréau, consultant actif aux Etats-Unis et auteur de 20 000 Milliards de dollars (Grasset, 2010), un ouvrage sur la dette américaine, « l'alarme de Standard & Poor's vient à point nommé pour Barack Obama. Elle lui permet de dire que le problème est sérieux et doit être traité sérieusement, sans démagogie, car il en va de la crédibilité des Etats-Unis sur les marchés ».

En revanche, pronostique-t-il, une conséquence plausible de l'initiative de S & P risque d'être une hausse des taux d'intérêts, les investisseurs exigeant une rémunération accrue pour se prémunir du risque. Les Etats-Unis « entreraient alors dans un cercle vicieux de dérapage : tant que les taux d'intérêt sont bas, on peut relativement supporter la charge de la dette. Lorsqu'ils remontent, on se retrouve avec une charge de la dette accrue. Obama le sait et va tenter d'imposer son plan au Congrès ».

L'argument du président américain, l'œil rivé sur l'échéance de l'élection présidentielle de novembre 2012, est connu d'avance : s'ils continuent de refuser tout compromis, les républicains se verront accusés d'augmenter pour des motifs idéologiques le service d'une dette qu'ils prétendent vouloir résorber de façon radicale. Les marchés, disent les démocrates, se sont clairement prononcés pour l'union nationale. ■

Sylvain Cypel

Zone euro : restructurer la dette grecque, la seule solution ou un pari trop risqué ?

Les dirigeants politiques et la Banque centrale européenne veulent repousser l'échéance le plus possible, mais les marchés ont perdu toute confiance

La Grèce a démenti, lundi 18 avril, de nouvelles rumeurs évoquant son intention d'engager une restructuration de sa dette en accord avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI). Mais le pays semble avoir perdu toute la confiance des investisseurs, qui réclament désormais plus de 14 % pour ses obligations à dix ans, un record inédit.

Pourquoi la question d'une restructuration ? En panne de croissance et contrainte à l'austérité, la Grèce a une dette d'environ 340 milliards d'euros qui ne cesse de grimper. Au rythme où vont les choses, celle-ci devrait atteindre 160 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2013. Une trajectoire insoutenable, selon les experts.

Le pays est sous assistance, depuis un an, de l'Europe et du FMI. Une aide financière de 110 milliards d'euros lui évite, jusqu'en 2013, de devoir se financer sur les marchés et donc de faire défaut.

Mais la confiance des marchés envers la capacité de la Grèce à redresser ses finances publiques se détériore et certains pays, comme l'Allemagne, semblent pousser Athènes vers une restructuration.

Qui sont les opposants ? La Grèce freine, par peur de perdre toute crédibilité. « Ce serait un aveu d'échec », juge Daniel Gros, directeur du Centre d'études des politiques européennes, à Bruxelles. Le pays n'aurait plus accès aux marchés pendant très longtemps. L'économie serait asphyxiée.

La Banque centrale européenne (BCE) est aussi contre le principe d'une restructuration. Pour des raisons politiques (risque de perte de confiance sur toute la zone euro), mais aussi économiques. Dans son programme anticrise de rachat d'obligations d'Etat, mis en place en mai 2010, elle a acquis 76 milliards d'euros de dette souveraine. Elle détiendrait ainsi 50 milliards d'euros de dette grecque, selon des estimations bancaires. Son objec-

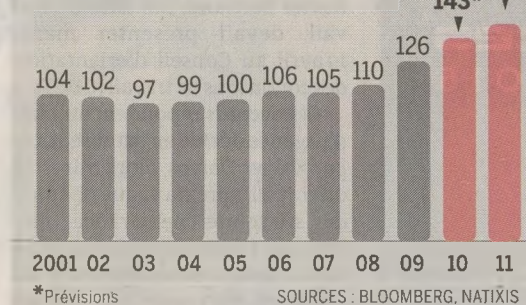
tif est de conserver jusqu'à leur échéance des titres qu'elle a payés beaucoup moins cher que leur valeur de remboursement. Si elle n'est pas remboursée en totalité, elle risque de perdre de l'argent.

Pourquoi ce scénario fait-il si peur ? Un mot résume toutes les craintes entourant l'hypothèse d'une restructuration : la contagion. Un défaut – même partiel, même négocié – constituerait un dangereux précédent. Si la Grèce reconnaît qu'elle ne peut pas rembourser ses dettes, les investisseurs risquent de se détourner pour de bon de l'Irlande et du Portugal par peur de subir le même sort. La pression pourrait s'accroître dangereusement sur l'Espagne.

Plane aussi dans les esprits la menace d'une nouvelle crise bancaire. « La dette grecque est une histoire de famille », indique Sylvain Broyer, économiste chez Natixis. En tout, 85 % de la dette extérieure est détenue par les autres membres de la zone euro. » Les banques fran-

Un insoutenable fardeau

DETTES PUBLIQUES GRECQUES en % du PIB



çaises et allemandes sont très exposées. A fortiori si le stress s'étend au Portugal, à l'Irlande ou à l'Espagne. Une restructuration grecque risquerait d'installer la défiance entre les établissements, au point de les dissuader de se prêter entre eux.

A quoi bon attendre ? La peur de l'inconnu n'est pas seule à expliquer le peu d'empressement des dirigeants politiques à écarter une

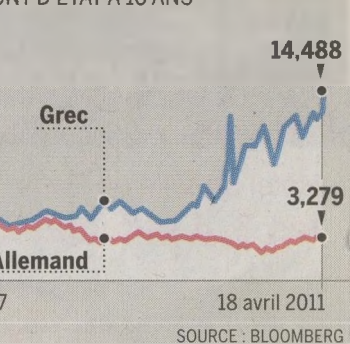
restructuration. Leur argument :

le vrai problème d'Athènes est son déficit, pas sa dette. Un défaut n'arrangerait rien. Pis, un tel processus pourrait détourner la Grèce de ses efforts d'ajustement. Tandis que l'Europe et le FMI, en échange de leur assistance, la contraignent à la vertu et aux réformes.

Repousser l'échéance le plus possible a aussi le mérite de laisser le temps aux autres « maillons faibles » de la zone euro de retrouver la confiance des investisseurs. Ainsi, l'Espagne a déjà réussi à regagner en crédibilité ces derniers mois. Mais certains préconisent de ne pas trop tarder car « à chaque mois qui passe, il y a de moins en moins de dette détenue par des créanciers privés mais de plus en plus par le FMI et l'Europe », souligne M. Gros. Or, plus les contribuables européens prêtent à Athènes, plus ils seront mis à contribution en cas de restructuration.

Comment se passerait une restructuration ? Si la Grèce faisait défaut sur sa dette, il lui faudrait parvenir à un accord avec ses créanciers pour les rembourser.

TAUX D'EMPRUNT D'ÉTAT À 10 ANS en %



Plusieurs options s'offriraient à elle. La plus dure serait de leur proposer une décote (un « haircut »), c'est-à-dire une perte en capital. Elle pourrait sinon demander à ses créanciers de repousser la date de remboursement et de réduire le taux d'intérêt exigé. Mais les observateurs ne croient pas qu'elle décide d'entamer une renégociation avant 2013.

L'économiste Jacques Delpla, membre du Conseil d'analyse économique, juge que la Grèce devrait, en cas de décote de 10 % sur la dette, s'imposer une double peine en taxant de 10 % le capital interne (immobilier...), « de manière à montrer que la spoliation des créanciers est aussi imposée à l'intérieur du pays, en récupérant une des sources de l'évasion fiscale ».

Quelles alternatives ? L'Europe peut décider de soutenir la Grèce en prolongeant son aide au-delà de 2013. Elle pourrait aussi permettre à Athènes de racheter ses propres obligations avec une grosse décote grâce à l'argent européen. ■

Cécile Prudhomme et Marie de Vergès

A Athènes, le parti au pouvoir commence à se diviser

Athènes
Correspondance

Le gouvernement grec est sous pression. Des marchés, des syndicats, de la presse, et même de sa majorité. Il passe son temps à démentir des informations évoquant une restructuration de la dette. Lundi 18 avril, le site Web du journal allemand Die Welt citait un ministre proche du premier ministre socialiste, Georges Papandréou, disant : « La question n'est plus de savoir si nous allons

restructurer, mais de savoir quand. » Le matin, le quotidien Eleftherotypia évoquait une demande de restructuration du gouvernement à l'Union européenne et au Fonds monétaire international (FMI).

Des voix s'élèvent au sein même du parti socialiste au pouvoir, le Pasok, pour demander cette restructuration. L'ancien premier ministre Costas Simitis a plaidé pour cette option dans le journal To Vima. « Une restructuration bien préparée améliorerait de

façon décisive notre situation », a déclaré l'ancien leader du Pasok. L'ex-ministre de l'environnement Vasso Papandréou a aussi défendu cette idée. Au début de l'année, le numéro deux du gouvernement, Théodore Pangalos avait plaidé – avant d'être recadré par M. Papandréou – en faveur d'un rééchelonnement de la dette, sans perte de capital pour les créanciers.

« Personne, au sein du gouvernement, n'est favorable à une restructuration de la dette qui aurait des conséquences désastreuses, expli-

que Georges Pagoulatos, professeur d'économie à l'université d'Athènes. La solution idéale serait une extension de la durée de l'ensemble de la dette, mais ça ne peut être qu'une décision consensuelle de l'Eurozone. »

Pour éviter d'en arriver à une restructuration, le gouvernement a annoncé, le 15 avril, un nouveau plan de rigueur. Mais les syndicats ont appelé, lundi, à une grève générale le 11 mai contre ces nouvelles mesures d'austérité. ■

Alain Salles

Les incertitudes sur la dette grecque font chuter le secteur bancaire

Les grandes banques françaises et allemandes sont les établissements les plus exposés

Rien de plus angoissant pour les marchés que l'incertitude. Les valeurs bancaires en ont fait les frais lundi 18 avril. Motif : le retour des rumeurs sur une éventuelle restructuration de la dette grecque, relayé par la presse. A la Bourse de Paris, le Crédit agricole a décroché de 4,89 %, à 10,70 euros à la fermeture, la Société générale a perdu 3,88 %, à 43,47 euros, Natixis 3,84 % (3,81 euros) et BNP Paribas 2,82 % (50,63 euros). A Francfort, la Commerzbank a lâché 5,08 %, à 4,19 euros, la Deutsche Bank 2,62 % (40 euros).

Les banques françaises et allemandes sont parmi les plus exposées à la dette grecque. Selon les dernières statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI), publiées en mars, les établissements français étaient exposés à hauteur de 19,8 milliards de dollars (13,9 milliards d'euros) au secteur public grec à la fin du troisième trimestre 2010, les banques allemandes à 26,3 milliards de dollars (18,4 milliards d'euros).

La situation diffère d'une banque à l'autre. En France, BNP Paribas détient le plus grand nombre d'actifs, avec un peu plus de 5 milliards d'euros. Cela ne représente toutefois que « 0,4 % des engagements totaux du groupe », minimise-t-on dans l'établissement. Si la Société générale et le Crédit agricole sont moins exposés, détenant respectivement 2,7 milliards et 655 millions d'euros au 31 décembre 2010, elles sont toutefois confrontées aux difficultés de leurs filiales Geniki et Emporiki, fragilisées par la récession qui frappe l'économie grecque.

Dans ce contexte, les marchés

envisagent le scénario du pire : une décote de la dette grecque, soit une baisse de sa valeur. D'où la dégringolade des indices bancaires sur les marchés : « Certains investisseurs réagissent en réduisant leur exposition aux banques françaises, soit en vendant, soit en n'achetant plus », souligne Jean-Pierre Lambert, analyste chez Keefe, Bruyette et Woods.

« Absorber les chocs »

Dans le cas d'une dévaluation de la dette grecque, les banques françaises, plus exposées et présentes à travers des filiales, « souffriraient plus que la plupart des banques européennes et pourraient faire des pertes de plusieurs milliards », estime Brice Vandamme, analyste Equity à la Deutsche Bank. Cependant, une restructuration, si elle était appliquée, n'aurait pas lieu tout de suite, laissant aux banques « le temps de se préparer à absorber les chocs », note M. Lambert.

Autre problème : le marché sur lequel les banques se prêtent. Si le doute s'installe sur l'exposition des unes et des autres, la situation pourrait déboucher sur une « crise du marché interbancaire », note Gilles Moëc, codirecteur des études économiques européennes chez Deutsche Bank.

Outre la décote, d'ailleurs peu probable aux yeux de certains analystes, la dette grecque pourrait être rééchelonnée. S'il intervenait, ce scénario « n'aurait pas d'impact sur le bilan » des banques, explique Christophe Nijdam, analyste chez AlphaValue. Les banques finiraient par être remboursées, au même prix, mais selon un nouveau calendrier. ■

Cécile de Corbière

Le gouvernement tranche en faveur d'EDF sur le tarif de rachat de l'électricité

Le groupe français cédera son électricité 42 euros par mégawattheure à ses rivaux

Le ministre de l'industrie, Eric Besson, a déclaré, mardi 19 avril sur l'antenne d'Europe 1, que l'Etat fixait à 42 euros par mégawattheure le prix auquel EDF devra céder de l'électricité nucléaire à ses concurrents. Cette annonce, qui confirme une information du quotidien *Le Figaro*, va plutôt dans le sens de ce que demandait l'électricien français.

EDF réclamait que ce prix de départ soit fixé à 42 euros et qu'il évolue progressivement vers 45 à 46 euros par mégawattheure, tandis que ses rivaux, parmi lesquels GDF Suez, réclamaient 35 euros.

Après plusieurs mois de réflexion, le gouvernement a finalement opté pour un dispositif en deux temps, en vertu duquel un prix de 40 euros par mégawattheure s'appliquerait à compter du 1^{er} juillet, avant de passer à 42 euros, le 1^{er} janvier 2012.

La décision a été prise durant le week-end des 16-17 avril par le président de la République, Nicolas Sarkozy, et le premier ministre, François Fillon, a précisé M. Besson. Elle tient compte, a-t-il ajouté, des préconisations de la commission réunie autour de Paul Champ-saur, ancien directeur général de l'Insee. Celle-ci recommandait un niveau situé entre les exigences d'EDF et celles de ses concurrents.

Les déclarations de M. Besson mettent fin à une guerre qui fait

rage depuis des mois entre EDF et GDF Suez. Contraint de céder une partie de sa production nucléaire à ses concurrents dans l'Hexagone, l'électricien français ne voulait pas le faire à n'importe quel prix.

L'exercice, pour le gouvernement, a donc consisté à fixer un tarif de cet « accès régulé au nucléaire historique » (Arenh) pour GDF Suez, Poweo et Direct Energie. En dessous de 42 euros, c'est « du pillage », avait prévenu Henri Proglio, le PDG d'EDF. Celui-ci était contre l'idée de permettre à des opérateurs qui, à ses yeux, n'ont pas investi et qui n'assurent pas les risques d'exploitation des centrales d'EDF d'acquiescer l'électricité produite par le groupe à son prix de revient.

Craintes sur une hausse des prix pour les particuliers

Selon des études menées dans le cadre des discussions de la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), un prix de 42 euros le mégawattheure – pour l'électricité nucléaire cédée par EDF à ses concurrents – pourrait entraîner un relèvement sensible de la facture énergétique des particuliers. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, affirmait dans une lettre à François Fillon dévoilée le 8 avril que, si le prix était arrêté

Gérard Mestrallet, le patron de GDF Suez, avait rétorqué : « On demande 35 euros, parce que c'est le prix auquel les Français paient leur électricité. A ce prix-là, EDF ne perd pas d'argent. » (*Le Monde* du 9 février).

Pression de Bruxelles

C'est sous la pression de la Commission européenne que la loi relative à « la nouvelle organisation des marchés de l'électricité », dite « loi NOME », a été adoptée en novembre 2010. Celle-ci oblige l'électricien français à céder un quart de sa production d'électricité nucléaire à d'autres fournisseurs (100 térawattheures). Bruxelles voyait d'un mauvais œil la situation de quasi-monopole

conformément aux vœux d'EDF, les tarifs proposés aux consommateurs domestiques « pourraient augmenter de 5,1 % à 6,5 % par an jusqu'en 2015 (...) ». Une perspective tout simplement insupportable ». Fin mars, l'UFCV-Que choisir redoutait déjà « une confirmation du scénario le plus pessimiste » et l'association CLCV jugeait inacceptable « l'idée que la libéralisation conduise à une augmentation des prix pour rendre les fournisseurs alternatifs compétitifs ».

B. Bi.

Les grandes entreprises tardent encore à prendre des mesures contre les risques psychosociaux

Selon la direction générale du travail, 234 accords ont été signés sur 1 300 sociétés concernées

Si le classement sur des listes orange, verte et rouge des grandes entreprises ayant un peu, beaucoup ou pas du tout progressé en matière de prévention du stress existait encore, nul doute que sa dominante serait écarlate. C'est ce qu'il ressort, d'un point de vue quantitatif, de l'analyse des accords sur la prévention des risques psychosociaux (RPS), que Xavier Bertrand, ministre du travail, devait présenter mardi 19 avril au Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT).

Ces accords répondent au plan d'urgence décidé en octobre 2009 par Xavier Darcos, alors ministre du travail, après la vague de suicides survenue chez France Télécom. Les 1 300 entreprises de plus de 1 000 salariés avaient jusqu'au 1^{er} février 2010 pour négocier un accord ou établir un plan d'action concerté avec les syndicats. Au-delà, les listes des bons et des mauvais élèves devaient être publiées sur le site Internet du ministère. L'objectif était d'accélérer l'application de l'accord national interprofessionnel (ANI) de prévention du stress de 2008. Les listes ne sont restées sur le site que 24 heures, et l'idée d'un classement a été enterrée. Mais, dans certaines entreprises, les travaux ont continué.

Selon l'analyse réalisée par la direction générale du travail (DGT), 234 accords ont été signés entre le 1^{er} décembre 2009 et le 30 octobre 2010, dont les deux tiers au cours du premier trimestre 2010. Et 250 plans d'action ont été déclarés par les entreprises. Hervé Lanouzière, conseiller technique à la DGT, se « félicite du nombre d'accords ». « Sur un sujet aussi complexe et en si peu de temps, ce n'est pas mal », commente-t-il.

Toutefois, quatre accords sur cinq sont des « accords de méthode ». Ces derniers, à la différence des accords de fond, qui présentent des actions, se limitent à définir le cadre méthodologique de la démar-



che d'évaluation des risques et de prévention. C'est un premier pas, pour Jean-Christophe Sciberras, président de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) : imaginer que l'on peut définir des actions « en trois ou quatre mois n'est pas très sérieux, sauf pour les entreprises qui avaient déjà amorcé une réflexion depuis un certain temps sur le sujet ». Sur le plan qualitatif, l'analyse de la DGT est nuancée. Nombre d'accords sont « de qualité ». Mais des insuffisances sont pointées.

Ainsi, « force est de constater que rares sont les accords qui comportent un engagement précis de la direction » dans ce domaine.

Le document constate aussi que, parmi les modes d'évaluation des facteurs de RPS, le questionnaire est plébiscité, dans 73 % des cas. Or, « le recours à un questionnaire ne rend compte que partiellement du point de vue des salariés », selon l'analyse. Son usage ne fait pas forcément avancer la prévention. « Renault a été une des premières entreprises à installer en son sein,

dès les années 1990, un observatoire du stress. Des questionnaires en quantité considérable ont été remplis par les salariés. Et pourtant, cela n'a pas permis d'anticiper ni de prévenir les suicides au Technocentre », indique le magazine *Santé et travail* d'avril, dans un dossier consacré au stress dans l'entreprise.

Quant à l'expression des salariés, elle est quasiment absente. « Les accords qui ne permettent pas aux travailleurs de discuter de leur travail, de le repenser, ne peuvent pas participer de manière efficace à changer le travail », estime Jean-François Naton, conseiller confédéral CGT et membre du COCT.

Ces accords répondent au plan d'urgence décidé en 2009 par Xavier Darcos après la vague de suicides survenue chez France Télécom

Pour Christophe Dejourns, psychiatre et professeur titulaire de la chaire de psychanalyse-santé-travail au Conservatoire national des arts et métiers, le plan gouvernemental a permis de « faire entrer dans les entreprises l'obligation de se préoccuper de la lutte contre les RPS dans les entreprises ». Mais ce plan comporte en lui-même des insuffisances, qui expliquent en partie ce bilan mitigé : « On sait bien que les RPS sont liés aux formes d'organisation du travail et aux choix de gestion, note-t-il. Ce qui aurait dû conduire l'Etat à mener une politique publique incitant les entreprises à remettre en cause ces aspects. Mais elle est absente du plan, qui renvoie à la négociation sur les RPS. » Au risque, pour les entreprises, de faire fausse route... ■

Francine Aizicovici (avec Bertrand Bissuel)

convergenances

SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : 2015

INVESTIR ET AGIR POUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE

Hôtel de Ville de Paris

les 3, 4 et 5 mai 2011

4^{ème} Forum annuel Convergenances 2015

+ d'efficacité + d'investissement + d'impact

Des propositions pour une nouvelle économie sociale / Une contribution au G20-G8

200 experts

40 tables rondes

Grands débats

2000 participants attendus

Salon professionnel

Prix Convergenances 2015

Entrée libre - Inscrivez-vous sur

www.convergenances2015.org

UNE INITIATIVE DE

PARTENAIRES PRINCIPAUX